

COMMISSION PERMANENTE DU SDEA

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mercredi 18 octobre 2023 à 9h30
en salle Etienne Burger au SDEA
à Schiltigheim

sous la présidence de M. PFLIEGERSDOERFFER Frédéric

Membres présents : Mme/MM.

BACH Francis ; **BARBIER** Patrick ; **BIHL** Pierre ; **GEIST** Pierre ; **HITTINGER** Denis ; **JANUS** Serge ; **JEANPERT** Chantal ; **LASTHAUS** Jean-Claude ; **LUTTMANN** Pierre ; **MICHEL** Patrick ; **NETZER** Jean-Lucien ; **PANNEKOECKE** Jean-Bernard ; **RIEDINGER** Denis ; **SCHANN** Gérard ; **SCHULTZ** Denis ; **SENE** Marc ; **STUMPF** René ; **WOLF** Francis.

Membres représentés : Mmes/MM.

DOLLINGER Isabelle (donne pouvoir à **LASTHAUS** Jean-Claude)
GUILLIER Anne (donne pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric)
HENTSCH Bernard (donne pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric)
IMBS Pia (donne pouvoir à **WOLF** Francis)
INGWILLER Bernard (donne pouvoir à **WOLF** Francis)
ISEL Roger (donne pouvoir à **LASTHAUS** Jean-Claude)
REINER Denis (donne pouvoir à **RIEDINGER** Denis)
SCHAAL Thierry (donne pouvoir à **SCHANN** Gérard)
THIELEN Pierre (donne pouvoir à **WOLF** Francis)

Membres absents excusés : MM.

DECKER Claude ; **HOFFSESS** Marc ; **HUBER** Claude ; **MANDRY** Jean-Claude ; **SUCK** David ; **WANTZ** Philippe.

Invité absent excusé : M.

SCHIESTEL André, Trésorier du SDEA Alsace-Moselle

Assistaient en outre : Mmes/MM.

HERMAL Joseph, Directeur Général du SDEA
BURCKEL Estelle, Directeur Général Adjoint du SDEA
FUCHS Isabelle, Directeur Général Adjoint du SDEA
MELLIER Pascal, Directeur Général Adjoint du SDEA
TOUSSAINT Hadrien, Directeur des Ressources Financières et Matérielles
MUSSLIN Nicolas, Chef de services des Affaires juridiques

Date de convocation : 12 octobre 2023

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

A la demande du Président, M. Marc SENE, Vice-Président en charge des finances, rappelle tout d'abord aux membres de la Commission Permanente que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est une étape incontournable de la procédure d'élaboration du budget.

Il ajoute que ce débat doit se tenir, conformément aux dispositions de l'article L.5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les deux mois précédant le vote du budget, avec le double objectif de mettre en perspective la situation économique et de préciser les grandes évolutions budgétaires pour la période à venir.

Il poursuit en décrivant les tendances et orientations budgétaires 2024 et présente le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) tel qu'annexé à la présente délibération, incluant notamment les évolutions impactant les dépenses et les recettes des sections d'exploitation et d'investissement au regard du contexte économique général, des engagements pluriannuels envisagés, de la structure et de la gestion de la dette, de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise qu'alors que l'exercice budgétaire 2023 se situait dans un contexte de fortes tensions sur les prix de l'énergie et des matières premières, d'une inflation élevée ainsi que d'une fragilité économique découlant de la guerre en Ukraine, l'exercice budgétaire 2024 s'inscrit dans un contexte de baisse de l'inflation et des coûts de l'énergie, sans revenir pour autant au niveau antérieur. Ceci, néanmoins, dans un environnement économique restant complexe, marqué par la hausse des taux d'intérêts et des incertitudes géopolitiques majeures, et donc avec des perspectives fortement incertaines une nouvelle fois, comme pour toutes les collectivités.

Il relève que dans le cadre de la poursuite de ce contexte « hors-normes », le SDEA se doit de se donner les moyens de poursuivre au quotidien une gestion efficace à tous niveaux, « tout en confortant le futur de notre outil commun de coopération ».

Il propose, pour 2024, sans omettre l'évolution du contexte global et économique encore très imprévisible, d'inscrire le DOB dans la poursuite des actions menées et des lignes directrices du mandat 2021-2026 telles que validées par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020 et de la stratégie financière basée sur une gestion rigoureuse des deniers publics de longue date.

Il souligne que l'efficacité économique sera également confortée par le renforcement de la mutualisation et de la solidarité, et par les optimisations associées.

Il synthétise les éléments clés des orientations budgétaires 2024 comme suit :

1. Une évolution conjoncturelle pour le SDEA marqué par une inflation estimée à environ 3% pour 2024

2. L'évolution des finances du SDEA

2.1. Au regard des comptes administratifs, les résultats arrêtés pour 2022 sont les suivants :

- le **résultat global du SDEA**, pour les budgets relevant de l'instruction budgétaire M49 (eau, assainissement collectif et assainissement non collectif consolidés), est de **33,2 M€** ;
- le **résultat global du budget Grand Cycle de l'Eau** relevant de l'instruction budgétaire M57, est de **2,8 M€** ;
- l'**activité du SDEA**, pour les compétences eau et assainissement collectif est en progression régulière et soutenue (**102 M€ en 2022**, soit une progression de 1,6 % par rapport à 2021 et de 5 % en moyenne sur la période 2016-2022) ;
- l'**Excédent Brut d'Exploitation (EBE) du SDEA**, calculé sur l'ensemble des compétences, est de **42,2 M€ pour 2022** (contre 52,2 M€ pour 2021) ;
- l'**Excédent Net d'Exploitation (ENE) du SDEA**, calculé sur l'ensemble des compétences, est de **32,1 M€ pour 2022** (contre 42,4 M€ pour 2021).

2.2. Les contraintes et les enjeux majeurs concernant le service public de l'ensemble du cycle de l'eau à intégrer dans le cadre de l'élaboration du budget 2024, outre le contexte économique et global actuel et ses conséquences, **sont principalement les suivantes :**

- a) **au niveau institutionnel**, les obligations réglementaires concernant notamment la compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines et sa mise en œuvre, ainsi que les évolutions institutionnelles en cours qui amènent à d'importantes modifications dans la répartition de compétences entre les différentes collectivités ;
- b) **les enjeux environnementaux et sociétaux** dans un contexte de fortes tensions sur le marché de l'emploi et de *turn over* important ;
- c) **la poursuite de la transformation numérique** ;
- d) l'enjeu lié au **financement des services** conjugué à l'**accroissement des contraintes normatives et réglementaires** pour le petit comme pour le grand cycle de l'eau.

Ce contexte et l'objectif du SDEA de conforter sa compétitivité au service des usagers et de ses collectivités membres en assurant un service performant et durable incitent à la poursuite des efforts d'investissements humains et matériels, de maîtrise des coûts, des tarifs et des contributions, conjuguée à l'intégration de contraintes externes (réglementaires, normatives ...) en forte hausse et de développement de pratiques plus vertueuses écologiquement.

La poursuite de la démarche de performance, de recherche de gains de productivité et d'économies d'échelle du SDEA ainsi que la politique de maîtrise des coûts, démarche engagée de longue date et anticipatrice de la volonté nationale de maîtrise de la dépense publique, permet au SDEA de faire face efficacement à ces différents enjeux.

3. Les grandes orientations budgétaires pour 2024

Le budget du SDEA est constitué de la consolidation des données propres aux périmètres intégrés, définies en Commissions Locales, et des données issues des prévisions relatives au fonctionnement et à l'investissement de l'Outil Commun.

A compter du 1^{er} janvier 2024, un nouveau budget relatif à la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) sera établi, suite à la validation de cette nouvelle prise de compétences lors de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2022.

Par ailleurs, les budgets relatifs aux périmètres ayant opéré un transfert complet de compétences au 1^{er} janvier 2024 seront intégrés par voie de décision modificative en 2024, principe identique à celui retenu les années passées et également appliqué à la compétence GEPU à compter de 2024.

En complément, concernant les **éléments budgétaires relatifs à la Commission Locale des périmètres de Bitche-Val d'Achen, ces derniers seront pris en compte par l'Assemblée Générale de 2023**, si la Commission Locale a pu s'organiser dans les délais avec des décisions en phase avec les enjeux et conformes aux règles requises. Le cas échéant, ils seront aussi intégrés par voie de décision modificative en 2024.

3.1 Le budget de fonctionnement

3.1.1. Les recettes d'exploitation

➤ **Concernant les périmètres intégrés :**

Les recettes sont principalement constituées de ventes d'eau et du produit des redevances d'assainissement pour le Petit Cycle de l'Eau (PCE) et des contributions des EPCI en matière de Grand Cycle de l'Eau (GCE).

La définition de la politique tarifaire et des éléments associés (PAC, frais d'accès ...) relève de chaque commission locale au regard des travaux d'entretien et d'investissement à réaliser, ainsi que de l'évolution des coûts de fonctionnement en fonction des impacts des différents enjeux identifiés préalablement.

Pour 2024, le produit des ventes d'eau et des redevances assainissement, à périmètre constant, devrait de ce fait s'établir à 70,4 M€ contre 65,8 M€ soit une évolution de +7 % résultant principalement des politiques tarifaires et de leurs évolutions définies localement.

Les évolutions découlant du développement du périmètre de compétences, qui seraient à intégrer par voie de décision modificative en 2024, comme évoqué précédemment, et qui s'ajouteraient aux évolutions précédentes, devraient s'établir quant à elles à 3,2 M€ HT (+4 %).

Le produit des contributions GCE est en évolution également par rapport à 2023 et devrait s'établir pour 2024 à 5,1 M€, soit une hausse de 4 %, cette évolution étant en lien avec les travaux planifiés pluri-annuellement et budgétés par les Commissions Locales.

➤ **Concernant l'Outil Commun :**

Ses recettes sont alimentées par les contributions des collectivités membres et le cas échéant, des usagers.

En termes d'historicité tout d'abord, il rappelle que sur la période 2018-2022, l'inflation a évolué de 10,2 points, avec une perspective attendue autour de 15,1 points sur la période 2018-2023.

Sur cette même période (2018-2023), les contributions appelées auprès des collectivités membres ont progressé de 13,2 points, soit *in fine* un gain net de 2 % au bénéfice des collectivités membres.

Ce gain net illustre la valeur ajoutée du modèle économique fondé sur la mutualisation à tous niveaux et la redistribution des économies d'échelles et gains de productivité au bénéfice de l'ensemble des membres.

Pour 2024, compte tenu des éléments économiques, dont une inflation prévisionnelle qui devrait s'établir à 3%, conjugués à une **triple volonté de poursuite de l'optimisation des contributions, de renforcement des capacités d'expertise, d'ingénierie et de recherche de financement ainsi que de modernisation de l'Outil Commun**, il est proposé de procéder à une **évolution maîtrisée des contributions de +3 %** en moyenne, soit une évolution en lien avec l'inflation et par conséquent une **stabilité en euros constants**.

Il précise qu'il est également proposé, suite à la prise de compétences GEPU et à la mise en œuvre du budget y relatif au 1^{er} janvier 2024, de retenir les mêmes principes de mutualisation que pour les autres compétences et de créer deux nouvelles contributions mutualisées en lien avec cette compétence, à savoir la « surveillance technique » et la « gestion administrative et financière », couvrant respectivement les missions de conseil et d'assistance technique et de gestion administrative et budgétaire.

Les autres interventions non mutualisées comme pour les autres compétences seraient décomptées au « réel » (refacturation temps humains, véhicules, matériels...) en fonction des interventions selon la grille des contributions y afférente.

3.1.2. Les dépenses de fonctionnement

A l'instar des années passées, le DOB 2024 s'inscrit dans la volonté constante de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en intégrant les impacts liés aux évolutions du contexte externe évoqué préalablement.

➤ Concernant les charges à caractère général :

Outre une culture de l'excellence opérationnelle et de responsabilisation des équipes impulsée par l'équipe dirigeante et partagée avec l'ensemble des salariés, la poursuite d'une **politique d'achats volontariste** et des **efforts de modernisation et d'optimisation des méthodes de travail et charges générales engagées depuis de nombreuses années devrait permettre d'en limiter l'incidence**.

En 2024, contrairement à 2023, ces dépenses risquent d'être impactées à la baisse par l'évolution des coûts de l'énergie, eu égard aux prévisions en la matière, sans toutefois revenir au niveau antérieur.

➤ La masse salariale :

Il indique que la maîtrise active de la masse salariale et des dépenses de personnels sera poursuivie en 2024 tout en continuant d'adapter les ressources humaines aux attentes des élus, usagers et autres parties prenantes en matière de qualité-efficacité-durabilité de service, à l'accroissement des contraintes réglementaires, normatives et économiques, aux nouveaux enjeux et au développement territorial et de compétences du SDEA.

M. Marc SENE passe ensuite la parole à M. Francis WOLF, Vice-Président en charge des ressources humaines et de l'accompagnement des élus, pour présenter les évolutions en termes de masse salariale.

M. Francis WOLF expose que l'évolution de la masse salariale intègre les dimensions suivantes :

1^{er} volet : à périmètre constant

- L'impact des évolutions réglementaires (dont la revalorisation du SMIC, du point d'indice et des frais de mission) qui se traduit par une évolution de **+2,9 % (+1,1 M€)** ;
- L'évolution du Glissement Vieillessement Technicité (GVT), la préservation des possibilités de promotion des agents méritants et des crédits affectés à la formation, qui se traduisent par une évolution de **+0,3 % (+0,1 M€)**. Cette évolution reste toutefois limitée grâce au différentiel salarial entre les sortants et les entrants, et à la poursuite des efforts d'optimisation de l'organisation et d'amélioration continue des méthodes ;
- La poursuite de la politique de reconnaissance et de redistribution partielle des gains de productivité notamment vers les agents afin de reconnaître leur investissement, avec entre autres une augmentation de la participation à la prévoyance et à la mutuelle, suite aux évolutions de coûts de ces dernières qui se traduit par une évolution de **+0,1 %**.

2nd volet : au titre de l'évolution du périmètre et des enjeux

- Sur le **Petit Cycle de l'Eau**, le développement territorial et l'adaptation organisationnelle qui en découle se traduisent par une évolution de **+1,8 % (+0,7 M€)** ;
- Le développement du périmètre de compétences du SDEA et des métiers liés au **Grand Cycle de l'Eau** se traduirait par une évolution de **+1,3 %**, pour faire face aux décisions d'adhésions et de transferts de compétences des dernières années, avec le niveau d'excellence attendu ;
- La réponse aux nouveaux enjeux, en matières notamment de transition écologique, numérique et sociale, se traduirait par une évolution de **+1,3 % (+0,5 M€)**.

En synthèse, le budget 2024 relatif à la masse salariale s'élèverait à 41,2 M€, soit une augmentation de **+7,7 % (+2,9 M€)** par rapport au budget primitif 2023 et de **+7 % (+2,7 M€)** nette des subventions, soit une évolution en lien *in fine* avec le développement de l'activité (cf. 3.1.1).

Cette évolution intègre une évolution proche de l'inflation prévisionnelle de 2024 à périmètre constant (**+3,8 % ; +1,2 M€**) et une évolution de **+3,7 % (+1,5 M€)** (subventions déduites) **au titre du développement du périmètre de compétence et des métiers ainsi que de la réponse aux nouveaux enjeux préalablement évoqués**, d'où la création de **16 nouveaux postes permanents**.

Ces derniers ont été intégrés dans le tableau des emplois figurant en annexe du ROB.

Pour conclure, M. Francis WOLF évoque les difficultés de recrutement rencontrées par le SDEA, à l'instar de nombreux employeurs, avec plusieurs dizaines de postes à pourvoir même si tous les efforts déployés pour pourvoir les postes vacants commencent néanmoins à porter leurs fruits avec une réduction tendancielle notamment des postes à pourvoir. Le nombre reste néanmoins important, ces derniers représentant près de 4 % des effectifs.

Il indique qu'en raison des vacances de postes et des difficultés de recrutement associées, les impacts réglementaires au titre de 2023 dont les réévaluations du SMIC, du point d'indice et des frais de mission ont pu être absorbés dans le cadre de la masse salariale budgétée pour cette année, et qu'il en sera de même pour la mise en œuvre en 2023 de la mesure en faveur du pouvoir d'achat, dont l'impact global devrait être de +3,2%.

Compte tenu de la charge de travail supplémentaire générée par ces vacances de postes sur l'ensemble des agents, par souci de préserver l'excellence du service rendu, il est proposé par ailleurs de verser une gratification à titre exceptionnel aux agents du SDEA en guise de reconnaissance de leur investissement et engagement en 2023. Par souci d'équité, cette gratification sera accordée dans la limite d'un montant maximal de 800 € brut par agent, déduction faite de la prime de pouvoir d'achat le cas échéant.

Pour conclure, il rappelle que comme évoqué lors du Conseil d'Administration du 31 mai dernier sur la période 2016-2022, l'activité a progressé de 29%, alors que la masse salariale sur cette même période n'a progressé que de 26%, et souligne plus particulièrement à cet effet que l'évolution des prix de l'eau et des redevances assainissement résulte de l'évolution particulièrement conséquente des coûts de l'énergie et des matières premières, et non de celle de la masse salariale.

3.2. Le budget d'investissement

Concernant la section d'investissement, M. Marc SÉNÉ expose les éléments suivants :

3.2.1. Les recettes d'investissement

- **Les subventions d'investissement** : elles dépendent des travaux établis en Commissions Locales et de leurs réalisations.

A noter qu'une baisse très significative des subventions mobilisables découle du XIème programme (2019-2024) de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, avec des aides « fléchées » de manière prioritaire sur les enjeux liés au GCE et à l'adaptation au changement climatique et plus récemment au plan sécheresse, mais aussi de la hausse des prélèvements de l'Etat sur le budget de l'Agence de l'Eau et de la réaffectation programmée de certains crédits vers d'autres acteurs du Programme Paysage Eau et Biodiversité (notamment l'Agence Française de la Biodiversité).

Les subventions de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse s'inscrivent désormais en priorité selon le cas dans des « Contrats de Territoires Eau et Climat » (CTEC), ou dans une logique d'appel à projets.

Par ailleurs, la recherche de financements à tous niveaux, notamment européens voire nationaux, ayant permis d'obtenir une enveloppe de plus de 0,8 M€ au titre des Fonds Verts, continue de mobiliser de plus en plus d'énergies internes ou partenariales pour contribuer à optimiser les plans de financements, dans un contexte de plus en plus restrictif en la matière.

- **L'emprunt reste une variable d'ajustement de la section d'investissement, constituant un plafond et non un objectif.** Compte-tenu des réalisations passées et des projets d'investissement programmés en 2024, le besoin annuel de financement devra en effet être couvert en partie, en 2024, par des lignes de trésorerie et éventuellement par des emprunts.

3.2.2. Les dépenses d'investissement

- **Les travaux des périmètres intégrés :**

Les programmes de travaux pour l'année 2024 sont élaborés comme chaque année en priorité haute et basse, tant pour conforter la maîtrise des évolutions tarifaires au regard du contexte économique, que pour améliorer le taux de réalisation des programmes de travaux.

Compte-tenu de l'état d'avancement des Commissions Locales, les programmes de travaux retenus devraient s'élever pour **2024** à environ **88,7 M€**, contre les 87,9 M€ budgétés en 2023, soit une légère progression de 1 %, d'importantes opérations étant en cours de réalisation.

Les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP) sont jointes au rapport d'orientations budgétaires.

- **Concernant l'Outil Commun :**

Le montant total des investissements Outil Commun pour l'exercice 2024 est estimé à **9,9 M€**, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2023, avec la poursuite de la décomposition introduite l'an passé, et ventilé comme suit :

- 1/ d'une part, un **programme récurrent** de **4,7 M€ HT**, réparti comme suit :
 - 3,3 M€ HT au titre de l'évolution vers une flotte bas carbone et donc de la poursuite de l'effort de renouvellement, et de l'adaptation du parc de véhicules aux enjeux environnementaux, conformément à la planification pluriannuelle de ce poste, complétée par l'acquisition de véhicules complémentaires pour faire face à l'évolution des besoins liée au développement de l'activité du SDEA. Cette enveloppe traduit une augmentation de plus de 1 M€ par rapport à 2023 en raison de l'anticipation d'achats avant l'arrêt de la ligne de production de camions bioéthanol par le fabricant en 2024 ;
 - 0,7 M€ HT au titre de la poursuite de la modernisation des systèmes d'information ;

- 0,7 M€ HT au titre de l'acquisition et du renouvellement de gros outillages et matériel, de la gestion durable du patrimoine immobilier, ainsi que pour le renforcement de la sécurité.

2/ D'autre part, un **programme structurant** à moyen et long terme concernant des opérations plus importantes et portant sur une exécution programmée sur plusieurs exercices. Ce programme porte ainsi sur la période 2022-2026 et un montant global de plus de 13 M€ HT, dont **5,2 M€ HT** au titre de l'exercice 2024. Il se décline principalement en :

- d'une part, des **opérations patrimoniales** au Siège et dans les trois centres principaux, comprenant la réhabilitation et l'extension des ateliers et du magasin, et des **opérations de rénovations énergétiques** et de production d'énergies renouvelables présentées fin 2022 ;
M. Marc SÉNÉ, à l'appui des éléments exposés dans le ROB joint à la présente délibération, précise que les crédits budgétés pour ces travaux n'ont pu être consommés en 2023. Ils seront ainsi reportés en 2024 avec un ajustement en corollaire des AP/CP y relatifs.
- d'autre part, des **opérations** permettant de répondre aux enjeux de **transformation numérique**.

L'ensemble de ces opérations est repris dans le tableau des AP/CP par domaine, joint à ce rapport budgétaire.

Il en est de même pour les opérations « récurrentes » programmées sur plusieurs exercices.

Les investissements « structurants » seraient financés via l'emprunt alors que les investissements « récurrents » seraient autofinancés au maximum.

4. La dette

➤ La charge de la dette

Un objectif de maîtrise de la dette conjuguée à une gestion efficace pour la période 2023-2027 : sur la base des besoins constatés au cours des dernières années et à périmètre constant, exception faite de la contraction de tout nouvel emprunt eu égard aux investissements futurs, le capital restant dû atteindrait théoriquement les **75 M€ en 2027**, soit une **diminution de 35,1 M€ en cinq ans**. Cette diminution sera néanmoins compensée par la contraction de nouveaux emprunts pour le financement de lourds investissements à venir, à la fois pour les périmètres intégrés et pour l'Outil Commun, tel que développé précédemment.

Ainsi, trois nouveaux emprunts à hauteur de 6 M€, 3 M€ et 10 M€ ont d'ores et déjà été souscrits sur l'exercice 2023.

Il est proposé, afin de financer l'activité du SDEA ainsi que les travaux prévus en 2024, de reconduire une seule ligne de trésorerie à hauteur de 10 M€, en cumulant notamment les deux lignes en cours.

Comme les années passées, la mobilisation de l'emprunt sera fonction des besoins de financement découlant des programmes d'investissement engagés et ajustés en 2024 de l'affectation des résultats 2023.

➤ **La structure et les caractéristiques de la dette du SDEA**

Un **taux moyen** qui reste globalement performant même s'il évolue défavorablement en raison de l'évolution défavorable des taux et qui devrait s'établir en 2023 à **2,17 %** contre 1,7 % en 2021. Il est à noter que le taux moyen du SDEA est inférieur à celui de la moyenne des collectivités territoriales en France, et qu'il ne devrait pas dépasser 2,2 %.

Par ailleurs, fin 2022, la **durée de vie résiduelle** de la dette globale du SDEA était inférieure à 14 ans et proche de celle de la moyenne de l'ensemble des collectivités locales de France (14,1 ans).

M. Marc SÉNÉ rappelle ensuite que comme évoqué lors du Conseil d'Administration de mai dernier, malgré la très forte évolution de l'encours de la dette du SDEA de ces dernières années et l'intégration de situations très disparates, la dette totale du SDEA pourrait être remboursée en moins de 2 ans et demi, soit un ratio qui se situe à un excellent niveau.

Le Président ouvre les débats.

Le Président relève tout d'abord que le débat d'orientations budgétaires a permis de souligner l'efficacité et l'efficience du SDEA face à l'absorption des contraintes externes, et ce grâce notamment à la mutualisation et au développement de son périmètre de compétences.

M. Denis RIEDINGER, Vice-Président en charge de la transition écologique, énergétique et de la gestion des milieux aquatiques et de la biodiversité, s'interroge, tenant compte du volet social et écologique, sur l'opportunité pour le SDEA de mettre en place une différenciation tarifaire entre types de consommateurs, prenant pour exemple la redevance incitative des ordures ménagères.

M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER répond que cela a été l'une des problématiques centrales de la dernière « rencontre nationale de l'eau publique » organisée par France Eau Publique à Bordeaux. Il pose la question du modèle économique d'un tel système. Il relève qu'en Belgique plusieurs opérateurs ont tenté l'expérience mais qu'ils ont fait marche arrière.

M. Joseph HERMAL, Directeur Général, confirme que Bruxelles a rencontré des difficultés anticipées depuis longtemps par le SDEA, avec la mise en place d'une telle pratique.

Il rappelle qu'en effet, un service d'eau ou d'assainissement étant essentiellement basé sur des charges fixes, donc quasi incompressibles et en augmentation, une telle différenciation amènerait à une augmentation tarifaire et risquerait de faire se détourner de gros consommateurs du réseau, entraînant dès lors de nouvelles répercussions financières sur les usagers restants. En outre, se pose la question de la grande diversité des types d'habitats et compositions des foyers, rendant le principe délicat d'application.

M. Denis RIEDINGER déclare que la problématique des métabolites dans l'eau du robinet est désormais soulevée par les usagers et se demande si une réponse commune sur le sujet pourrait être étudiée.

M. Gérard SCHANN, administrateur, confirme la nécessité de disposer d'éléments de langage communs face aux usagers.

Mme Chantal JEANPERT, administratrice, relève que se montrer vertueux va avoir un coût car le prix de l'eau va forcément augmenter.

M. Patrick BARBIER, Vice-Président en charge des thématiques eau, agriculture, alimentation et préservation de la ressource, indique que selon une étude faite par le bureau d'études BRGM, l'irrigation agricole serait la cause du problème quantitatif de la ressource. Il exprime sa satisfaction à ce que les orientations budgétaires aillent vers des économies d'énergie car c'est dans ce domaine qu'il y a des marges de manœuvre. Il illustre au travers d'actions menées dans sa commune.

Le Président confirme que le prix de l'eau risque de continuer à augmenter au regard de l'évolution des enjeux et qu'il faut privilégier - pour limiter cet impact - les actions préventives par rapport aux actions correctives. Il déclare qu'à cet égard, l'Etat doit prendre davantage ses responsabilités et qu'une des forces du SDEA est la gestion intégrée de l'eau.

M. Pierre LUTTMANN, Vice-Président délégué en charge du territoire Centre Nord, relève qu'il faut renforcer le système de la mutualisation, qui fonctionne.

M. Bernard PANNEKOECKE, Vice-Président en charge de la prévention des inondations et des coulées d'eaux boueuses, estime également qu'il faut poursuivre la mutualisation, notamment au niveau des territoires, afin de faire des économies d'échelles, et continuer à grandir. Il ajoute que si le ratio de solvabilité du SDEA est excellent c'est que le modèle économique est bon. Il souligne, sur le volet communication, qu'il faut se rendre dans les territoires afin de mettre en valeur le bien-fondé de la politique publique de l'eau.

M. Jean-Claude LASTHAUS, Vice-Président en charge de la commande publique, des achats responsables et des affaires juridiques, ajoute qu'il faut faire savoir la raison d'être du SDEA au bénéfice des usagers.

M. Denis SCHULTZ, Vice-Président en charge de la prospective, de la gestion durable eau et assainissement, et de la coopération transfrontalière, juge qu'il serait intéressant de présenter les messages importants « globaux » en Commission Locale, en plus de l'Assemblée Générale.

M. Jean-Bernard PANNEKOECKE ajoute qu'il faut savoir convaincre les nouveaux délégués du SDEA en créant des passerelles avec les anciens, déjà convaincus.

Le Président observe qu'il faudra s'efforcer de construire un message clair en Assemblée Générale mettant en avant le rôle, les actions et la force du modèle SDEA tout en démontrant son efficacité, les réponses apportées aux nouveaux enjeux, tout en répondant aux besoins des usagers et de l'ensemble des parties prenantes.

Après en avoir débattu ;

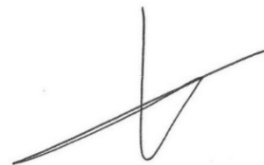
LA COMMISSION PERMANENTE A L'UNANIMITE

- **PREND ACTE** des propositions susmentionnées et du rapport d'orientations budgétaires 2024 tel que joint à la présente délibération.
- **APPROUVE** les orientations budgétaires 2024 présentées par MM. Marc SÉNÉ et Francis WOLF.
- **VALIDE** l'intégration des éléments budgétaires 2024 relatifs aux périmètres ayant opéré un transfert complet de compétence 2024 par voie de décision modificative en 2024.

Suivent au registre les signatures du Président et du Secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME
Délibération certifiée exécutoire

Le Président



Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

"La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31 avenue de la Paix, BP 51038, 67070 Strasbourg Cedex) ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Pour les requérants résidant outre-mer ou à l'étranger, des délais supplémentaires de recours ont été prévus par le Code de justice administrative."

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Le Rapport d'Orientations Budgétaires doit éclairer le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), étape incontournable de la procédure d'élaboration du budget. Ce débat doit se tenir, conformément aux dispositions de l'article L.5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans un délai de deux mois précédant le vote du budget. L'objectif de ce débat est double : mettre en perspective la situation économique et préciser les grandes évolutions budgétaires pour la période à venir.

Pour permettre aux élus de mieux appréhender et évaluer les orientations budgétaires pour l'année 2024, le Président présente un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, ainsi que la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le contenu de ce rapport a été précisé par le décret du 24 juin 2016 relatif au contenu, ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires.

I. Le contexte économique et général actuel

A) Le contexte international et européen

La reprise mondiale qui a suivi la pandémie de COVID-19 marque le pas, sur fond de divergences croissantes entre les secteurs économiques et les régions.

En mai dernier, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a annoncé qu'elle ne considérait plus la COVID-19 comme une « urgence sanitaire mondiale ». Par ailleurs, un an après l'invasion de l'Ukraine, les chaînes d'approvisionnement se sont largement rétablies, et les coûts d'expédition et les délais de livraison des fournisseurs retrouvent leurs niveaux antérieurs à la pandémie.

Toutefois, les facteurs qui ont entravé la croissance en 2022 persistent. L'inflation reste élevée et continue d'éroder le pouvoir d'achat des ménages. Le resserrement des politiques des banques centrales face à l'inflation a fait augmenter le coût de l'emprunt, limitant ainsi l'activité économique. Les préoccupations immédiates concernant la santé du secteur bancaire se sont estompées, mais le niveau élevé des taux d'intérêt se répercute sur le système financier et les banques des pays avancés ont considérablement durci leurs conditions d'octroi de prêts, ce qui réduit l'offre de crédit. Les répercussions de la hausse des taux d'intérêt s'étendent aux finances publiques, ce qui réduit la marge de manœuvre pour les investissements prioritaires.

Malgré ces circonstances défavorables, l'activité économique mondiale a bien résisté au premier semestre 2023, principalement grâce au secteur des services.

Ainsi le FMI, dans son rapport « Perspectives de l'économie mondiale » de juillet 2023, estime que la croissance mondiale devrait passer de 3,5 % en 2022 à une moyenne annuelle de 3,0 % en 2023 et 2024.

Ces prévisions reposent sur un certain nombre d'hypothèses, notamment en ce qui concerne les cours des produits de base (combustibles et autres) et les taux d'intérêt. Les cours du pétrole ont augmenté de 39 % en 2022 et devraient chuter d'environ 21 % en 2023, sous l'effet du ralentissement de l'activité économique mondiale. Les hypothèses concernant les taux d'intérêt mondiaux ont été révisées à la hausse, compte tenu du resserrement effectif et annoncé de la politique des principales banques centrales depuis avril.

Dans la zone euro, la croissance devrait ralentir, passant de 3,5 % en 2022 à 0,9 % en 2023, puis remonter à 1,5 % en 2024. Compte tenu du regain d'activité dans les secteurs des services et du tourisme, la croissance a été revue à la hausse de 0,2 point de pourcentage pour la France : à 0,9 % en 2023 et à 1,5 % en 2024.

L'inflation globale à l'échelle mondiale devrait passer d'une moyenne annuelle de 8,7 % en 2022 à 6,8 % en 2023, puis 5,2 % en 2024. Le resserrement des politiques monétaires devrait progressivement freiner l'inflation, mais l'un des principaux moteurs de la désinflation prévue pour 2023 est la baisse des cours internationaux des produits de base.

La croissance du PIB mondial devrait rester faible en 2023 et 2024, à 3 % et 2,7 % respectivement, freinée par le durcissement des politiques macroéconomiques requis pour freiner l'inflation. Dans la zone euro, où la demande est déjà faible, la croissance du PIB devrait fléchir à 0,6 % en 2023 et se redresser légèrement pour atteindre 1,1 % en 2024, à mesure que les conséquences négatives de l'inflation élevée sur les revenus réels vont disparaître. Les prévisions de l'OCDE pour la France s'établissent à 1 % en 2023 et 1,2 % en 2024.

L'inflation devrait baisser progressivement en 2023 et 2024, mais rester supérieure aux objectifs des banques centrales dans la plupart des économies. Dans les économies du G20, l'inflation globale devrait tomber à 6 % en 2023 et 4,8 % en 2024 avec une prévision pour la zone Euro de 5,5 % en 2023 et 3 % en 2024. **Pour la France, les projections de l'OCDE tablent sur 5,8 % en 2023 et 2,9 % en 2024.**

En septembre 2023, la Banque Centrale Européenne (BCE) a revu ses prévisions de croissance à la baisse à 0,7 % pour 2023, 1 % pour 2024 et 1,5 % 2025. Les révisions sont largement dues à une forte détérioration des perspectives de croissance à court terme, au durcissement des conditions de financement, notamment une hausse des taux débiteurs et des conditions d'offre de crédit plus défavorables. Concernant l'inflation, les services de la BCE prévoient un ralentissement à 5,6 % en 2023, 3,2 % en 2024 et 2,1 % en 2025. Après un net recul courant 2023, l'inflation globale devrait rester en grande partie stable au premier semestre 2024, avant de décélérer progressivement en 2025, atteignant l'objectif d'inflation de la BCE au troisième trimestre 2025.

Le 14 septembre 2023, le Conseil des gouverneurs, déterminé à assurer le retour au plus tôt de l'inflation au niveau de sa cible de 2 % à moyen terme, a décidé d'augmenter les trois taux d'intérêt directeurs de la BCE de 25 points de base, effectuant une dixième hausse d'affilée.

B) Le contexte national, régional et local

Dans son Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2024, le gouvernement français table sur une croissance de 1,4 % l'an prochain, contre 1,6 % anticipé jusqu'ici.

Le ministère des finances en revanche révisé à la baisse sa prévision d'inflation pour 2024 (2,6 % contre 5 % anticipée en 2023), dans un environnement économique toujours complexe, marqué par la hausse des taux d'intérêt et des incertitudes géopolitiques majeures, qui résultent notamment de l'invasion russe en Ukraine.

La maîtrise de la dépense est prioritaire. L'année 2024 doit être celle de la baisse du déficit, pour s'inscrire dans la trajectoire de retour sous les 3 % en 2027 et de réduction de la dette à 108,1 % en 2027.

Ce projet de loi de finances engagera des économies à hauteur de 16 milliards d'euros, notamment grâce à la fin progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique et la mise en place de dispositifs pour lutter contre les fraudes.

La Banque de France dans ses projections macro-économiques de septembre 2023 table sur une croissance du PIB de 0,9 % en moyenne annuelle pour 2023, portée par une croissance soutenue au premier semestre.

Ensuite, la révision à la hausse des prix de l'énergie, et surtout celle à la baisse de la demande mondiale adressée à la France, conduisent la Banque de France à abaisser légèrement ses prévisions pour les années 2024 à 0,9 % et 2025 à 1,3 %.

Après avoir atteint son pic début 2023, l'inflation totale continuerait de refluer pour s'établir à 4,5 % sur un an au quatrième trimestre de cette année, cette dernière s'étant établie à 4,9 % à fin septembre 2023. En l'absence de nouveau choc sur les matières premières importées, l'inflation totale reviendrait autour de 2 % en 2025.

Parallèlement, les coûts de l'énergie pour 2024 devraient être en retrait par rapport à 2023 sans revenir au niveau antérieur.

La Banque de France anticipe un repli modéré de l'emploi, qui s'ajusterait avec retard au ralentissement économique observé depuis fin 2022. Ainsi, le taux de chômage remonterait progressivement pour atteindre 7,8 % en 2025, un niveau cependant inférieur à celui qui préexistait avant la crise Covid.

Enfin, et même si la Banque de France souligne que le ressenti reste plus négatif, le pouvoir d'achat des ménages progresserait en moyenne à l'horizon de la prévision grâce essentiellement au rétablissement des salaires réels.

La situation des entreprises serait résiliente avec un taux de marge qui resterait légèrement supérieur à celui observé avant la crise du Covid.

Cette situation favorable des ménages et des entreprises à l'horizon de la prévision aurait cependant pour contrepartie un taux d'endettement public qui demeurerait à environ 110 % du PIB en 2025, soit un taux nettement plus élevé que la moyenne de la zone euro (88,5 %), qui, lui, baisserait d'environ 3 points de PIB entre 2022 et 2025.

Pour 2024, il est proposé d'inscrire le DOB dans la poursuite des actions menées et des lignes directrices du mandat 2020-2026 telles que validées par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020 et déclinées notamment autour d'une stratégie financière basée sur une gestion financière saine, rigoureuse et volontariste ainsi que d'une efficacité économique confortée par le renforcement de la mutualisation et des optimisations associées.

Ces orientations pour 2024 continuent de tenir compte de l'antagonisme actuel entre les standards du DOB et une prévision de l'évolution des indicateurs macro-économiques sujette aux aléas découlant de l'évolution de contexte sus-décrite.

Le cas échéant également, les adaptations de la Loi de Finances 2024 seront également prises en compte dès sa promulgation.

II. Les finances du syndicat

La structure budgétaire du SDEA est la suivante :

- un budget eau potable M49 ;
- un budget assainissement collectif M49 ;
- un budget assainissement non collectif M49 ;
- un budget Grand Cycle de l'Eau (GCE) M57 ;
- et, à compter du 1^{er} janvier 2024, un budget Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) M57.

1. Rappel : les résultats 2022

Au regard des comptes administratifs, les résultats arrêtés pour 2022, sont les suivants :

- le **résultat global du SDEA, pour les budgets relevant de l'instruction budgétaire M49** (eau, assainissement collectif et assainissement non collectif consolidés), est de **33,2 M€** ;
- le **résultat global du budget Grand Cycle de l'Eau** relevant de l'instruction budgétaire M57, est de **2,8 M€** ;
- l'**activité du SDEA, pour les compétences eau et assainissement collectif est en progression régulière et soutenue (102 M€ en 2022, soit une progression de 1,6 % par rapport à 2021 et de 5 % en moyenne sur la période 2016-2022)** ;
- l'**Excédent Brut d'Exploitation (EBE) du SDEA, calculé sur l'ensemble des compétences** est de **42,2 M€ pour 2022** (contre 52,2 M€ pour 2021) ;
- l'**Excédent Net d'Exploitation (ENE) du SDEA, calculé sur l'ensemble des compétences** est de **32,1 M€ pour 2022** (contre 42,4 M€ pour 2021).

2. Les contraintes à intégrer dans le cadre de l'élaboration du budget 2024

Concernant plus spécifiquement le service public de l'ensemble du cycle de l'eau, **le contexte, tout en intégrant les enjeux globaux et économiques évoqués préalablement, reste marqué par cinq facteurs déterminants impactant les finances du SDEA :**

a) **Au niveau institutionnel, les obligations réglementaires** concernant notamment la compétence relative à la gestion des eaux pluviales et à sa mise en œuvre, et **les réformes en cours** relatives à l'exercice des compétences eau-assainissement avec la perspective de 2026, amènent à d'importantes modifications dans la répartition des compétences entre les différentes collectivités.

b) **L'accroissement des contraintes normatives et réglementaires**, avec entre autres les incertitudes autour du devenir du recyclage des boues de stations d'épuration, la conformité des systèmes d'assainissement unitaires, les évolutions règlementaires concernant les métabolites, les implications du « Plan Eau » présentées par le Président de la République le 30 mars 2023... qui nécessitent en corollaire de trouver les financements nécessaires pour y faire face.

c) **L'évolution conjoncturelle** avec une **inflation prévisionnelle à 3 % en 2024**, tel que décrit préalablement.

d) **L'enjeu lié au financement des services** conjugué, outre l'accroissement des contraintes normatives et réglementaires, à une **diminution des dotations et subventions**, une **évolution défavorable des impayés**, **l'impact de l'évolution des pratiques de consommation**, un **changement des modes de consommation**, un **principe « pollueur-payeur » défavorable en particulier pour les pollutions diffuses**, tel que sous-décrit.

Dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2024, présenté en Conseil des ministres, le 27 septembre, le chantier de la réforme des redevances des Agences de l'Eau se concrétise finalement.

Dans les grandes lignes, l'objectif affiché reste le même : « Renforcer les principes de pollueur-payeur et préleveur-payeur, tout en rééquilibrant la charge fiscale sur l'eau pesant sur les différentes catégories de redevables », explique l'exposé des motifs du PLF. En effet, pour l'instant, la répartition est plutôt inéquitable : les ménages contribuent, à travers la redevance pollution domestique, à hauteur de 48 % du total des redevances (1 milliard d'euros). Le reste se répartit entre l'industrie (8 %), l'agriculture (7 %), la chasse (2 %), les redevances pour prélèvements d'eau (12 %) et pour la modernisation des réseaux de collecte (23 %).

La mouture 2024 du PLF introduit également une augmentation des ressources des Agences de l'Eau pour contribuer par voie fiscale au financement du Plan Eau, chiffré à 475 millions d'euros par an.

e) **Les enjeux environnementaux** (transition écologique, énergétique, climatique, reconquête de la qualité de l'eau et sa préservation, transformation bas carbone du parc véhicules ...) **et sociétaux** (attractivité, fidélisation des collaborateurs, reconnaissance de leur engagement, adaptation des compétences et parcours de carrière, sens au travail, outils et méthodes en phase avec les nouveaux enjeux, détection, développement et gestion des talents, transmission des savoir-faire et savoir-être, partenariats écoles ciblés et revisités...) dans un **contexte de fortes tensions sur le marché de l'emploi et de turn over important**.

f) La poursuite de **la montée en puissance du numérique** et de la **transformation du SDEA à cet effet** (interface numérique SDEA/élus/usagers-clients/autres parties prenantes, dématérialisation maximale des procédures, efficience des applications métiers et de leur interconnexion ...), tout en intégrant **la poursuite de la refonte engagée en 2023 de notre progiciel intégré SAP et des actions en cours de mise en œuvre en vue d'une sécurisation accrue du système d'information en lien avec le développement de la cybercriminalité notamment**.

En synthèse, ce contexte et l'objectif du SDEA de conforter sa compétitivité au service des usagers et de ses collectivités membres en assurant un service performant et durable incitent à la poursuite des efforts d'investissements humains et matériels, de maîtrise des coûts, des tarifs et des contributions, conjuguée à l'intégration de contraintes externes (réglementaires, normatives ...) en forte hausse et de développement de pratiques plus vertueuses écologiquement.

La démarche de recherche de gain de productivité et d'économies d'échelles ainsi que la politique de maîtrise des coûts menée de longue date par le SDEA a été anticipatrice de la volonté nationale de maîtrise de la dépense publique et permet au SDEA de faire face efficacement aux différents enjeux.

3. Les grandes orientations budgétaires pour 2024

Le budget du SDEA est constitué de la consolidation des données propres aux périmètres intégrés, définies en Commissions Locales, et des données issues des prévisions relatives au fonctionnement et à l'investissement de l'Outil Commun.

Les budgets relatifs aux périmètres ayant opéré un transfert complet de compétences au 1^{er} janvier 2024 seront intégrés par voie de décision modificative en 2024, principe identique à celui retenu les années passées et appliqué à compter de 2024 à la compétence Gestion des Eaux Pluviales également. Concernant les éléments budgétaires relatifs à la Commission Locale des périmètres de Bitche-Val d'Achen, ces derniers seront pris en compte par l'Assemblée Générale de 2023, si la Commission Locale s'organise dans les délais et selon les règles requises. Le cas échéant, ils seront intégrés par voie de décision modificative en 2024.

3.1. Le budget de fonctionnement

3.1.1. Les recettes de fonctionnement

➤ **Concernant les périmètres intégrés** : les recettes sont principalement constituées des ventes d'eau et du produit des redevances d'assainissement pour le Petit Cycle de l'Eau (PCE), et des contributions des EPCI en matière de Grand Cycle de l'Eau (GCE).

La définition de la politique tarifaire et des éléments associés (PAC, frais d'accès ...) relève de chaque commission locale au regard des travaux d'entretien et d'investissement à réaliser, ainsi que l'évolution des coûts de fonctionnement en fonction des impacts des différents enjeux évoqués préalablement.

En conséquence, à périmètre constant, **le produit des ventes d'eau et redevances d'assainissement** devrait s'établir **pour 2024 à 33,8 M€ et 36,6 M€** contre respectivement 32,3 M€ et 33,5 M€ en 2023, soit une **augmentation attendue de l'ordre de 7 %**, résultant principalement des politiques tarifaires et de leurs évolutions définies localement. Les évolutions découlant du développement du périmètre de compétences, qui seront intégrées par voie de décision modificative en 2024, comme évoqué préalablement, et qui s'ajouteraient aux évolutions précédentes, devraient s'établir quant à elles à 3,2 M€ HT (+ 4,9 %).

Le produit des contributions GCE est en évolution également par rapport à 2023 et devrait s'établir **pour 2024 à 5,1 M€, soit une hausse de 4 %**, en lien principalement avec les travaux planifiés et budgétés par les Commissions Locales.

➤ **Concernant l'Outil Commun** : ses recettes sont alimentées par les contributions des collectivités membres et le cas échéant des usagers.

En termes d'historicité tout d'abord, sur la période 2018-2022, l'inflation a évolué de 10,2 points. En 2023, l'inflation devrait s'établir entre 4,5 et 4,9 %, (cf. point IB), soit une évolution prévisionnelle sur la période 2018-2023 qui devrait être de l'ordre de 15,1 points.

Sur ces mêmes périodes, les contributions appelées auprès des collectivités membres ont quant à elles évolué de 7,2 points sur la période 2018-2022 et de 13,2 points sur la période 2018-2023, soit *in fine* un « gain net » de l'ordre de 2 % au bénéfice des collectivités membres.

Cette situation et ces évolutions traduisent la valeur ajoutée du modèle économique du SDEA fondée sur la mutualisation à tous niveaux et la redistribution des économies d'échelle et gains de productivité, au bénéfice de l'ensemble des membres. Ceci, tout en intégrant de nouveaux périmètres et nouvelles compétences, en répondant aux nouveaux enjeux, en confortant les savoir-faire, tout en développant les capacités d'expertise et d'ingénierie.

Pour 2024, compte-tenu des éléments économiques dont une inflation prévisionnelle qui devrait s'établir à 3 %, conjugués à une triple volonté d'optimisation des contributions, de renforcement des capacités d'expertise et de modernisation de l'Outil Commun au bénéfice des périmètres membres comme évoqué préalablement, il est proposé de **procéder à une évolution des contributions de + 3%, soit *in fine* une stabilité en euros constants.**

En complément, **suite à la prise de compétences Gestion des Eaux Pluviales décidée à l'unanimité par l'Assemblée Générale du 12 décembre 2022**, il sera proposé de **créer deux nouvelles contributions en lien avec cette compétence (contribution surveillance technique et gestion administrative financière).**

3.1.2. Les dépenses de fonctionnement

A l'instar des années passées, ce DOB 2024 s'inscrit dans la volonté constante de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en intégrant les impacts liés aux évolutions du contexte externe évoqués préalablement.

➤ Concernant les charges à caractère général :

Elles sont principalement constituées de l'ensemble des achats effectués par le SDEA.

L'évolution de ce poste de dépenses dépend à la fois du programme de travaux arrêté par les Commissions Locales et de l'extension du périmètre d'intervention.

Outre une culture de l'excellence opérationnelle et de la responsabilisation des équipes impulsée par l'équipe dirigeante et partagée avec l'ensemble des salariés, la poursuite d'une **politique d'achats volontariste** (incluant, dans les limites du code des marchés publics, *sourcing* et négociations proactifs) et d'optimisation de nos charges de structure contribuent à la maîtrise de ces dépenses.

Il est à noter par ailleurs, comme évoqué préalablement, que concernant l'évolution des coûts de l'énergie, contrairement à 2023, le budget 2024 risque d'être impacté, eu égard aux prévisions en la matière, à la baisse, sans revenir au niveau antérieur.

➤ La masse salariale :

La maîtrise active de la masse salariale et des dépenses de personnels sera poursuivie en 2024, au travers de la démarche volontariste engagée depuis de très nombreuses années.

Ceci, tout en continuant à répondre aux attentes des élus, usagers et autres parties prenantes en matière de qualité, efficacité-durabilité de service, à l'évolution des contraintes normatives, réglementaires et économiques, aux nouveaux enjeux ainsi qu'au développement territorial et de compétences du SDEA.

L'évolution de la masse salariale en 2024 intègre ainsi les dimensions suivantes :

- 1) l'impact **des évolutions réglementaires** (dont la revalorisation du SMIC, du point d'indice et des frais de mission) qui se traduit par une évolution de **2,9 % (+ 1,1 M€)** ;
- 2) l'évolution du Glissement Vieillessement Technicité (GVT), la préservation de promotion des agents méritants et des crédits affectés à la formation. Cette évolution (+ 0,3 % ; + 0,1 M€) reste toutefois limitée grâce au différentiel salarial entre les entrants et les sortants et à la poursuite des efforts d'optimisation de l'organisation et d'amélioration continue des méthodes.

Par ailleurs, la politique de reconnaissance et de redistribution partielle des gains de productivité notamment vers les agents afin de reconnaître leur investissement, sera également poursuivie, avec notamment une augmentation de la participation à la prévoyance et à la mutuelle, suite aux évolutions de coûts de ces dernières, soit une évolution de **+ 0,1 %**.

3) Sur **le Petit Cycle de l'Eau**, le développement territorial du SDEA et l'adaptation organisationnelle qui en découle, se traduisent par une évolution de **+ 1,8 % (+ 0,7 M€)**.

4) Le développement du périmètre de compétences du SDEA et des métiers liés au **Grand Cycle de l'Eau** se traduisent quant à eux par une évolution de **+ 1,3 % (+ 0,5 M€)**.

5) Enfin, la réponse aux nouveaux enjeux en matière de transition écologique (renforcement pilotage rendement des réseaux, gestion intégrée des eaux pluviales urbaines...), numérique (surcroît charge de travail liée à la mise en œuvre du nouveau progiciel SAP, arrêt des lignes téléphoniques RTC) et sociale (école de formation interne, transmission des savoir-faire et savoir-être) se traduit par une évolution de **+ 1,3 % (+ 0,5 M€)** dont le financement est assuré par les économies d'échelle nouvelles dégagées.

En synthèse, **le budget 2024 relatif à la masse salariale s'élèverait à 41,2 M€**, soit une évolution de **+ 7,7 % (+ 2,9 M€)** et de **+ 7 % (+ 2,7 M€)** nette des subventions, une évolution globale *in fine* en lien avec l'évolution de l'activité (cf. 3.1.1).

Cette évolution intègre une évolution proche de l'inflation prévisionnelle de 2024 à **périmètre constant (+ 3,3 % ; + 1,2 M€)** et une évolution de **+ 3,7 % (+ 1,5 M€)** (subventions déduites) au titre de l'évolution du périmètre, des compétences et en réponse aux nouveaux enjeux comme évoqué préalablement, d'où **la création de 16 nouveaux postes permanents**.

Il est à noter qu'en 2023, **en raison des vacances de postes et des difficultés de recrutement associées, les impacts réglementaires** dont les réévaluations du point d'indice, du SMIC et des frais de missions **ont pu être absorbés dans le cadre de la masse salariale budgétée pour cette année**.

Il en sera de même pour la mise en œuvre de la mesure en faveur du pouvoir d'achat, soit un impact global de + 3,2 % pris en compte dans la masse salariale 2023. Cette évolution compense par ailleurs l'évolution de l'inflation en 2023 qui devrait être de l'ordre de + 4,5 % à fin 2023.

➤ **L'évolution prévisionnelle des effectifs**

Le tableau des emplois budgétaires, tel que joint à ce rapport d'orientations budgétaires, est en augmentation en 2024, en raison des nouveaux postes permanents créés (cf. ci-dessus), et porte sur un nombre de postes ouverts à 756.

Evolution des effectifs	Evolution de la masse salariale	Nbr postes permanents ouverts
+ 16	+ 7%	756

➤ **La structure des effectifs**

Au sein du S.D.E.A., la répartition des agent(e)s permanent(e)s par catégorie se présente, au 09 octobre 2023 :

catégorie C	66 %
catégorie B	19 %
catégorie A	15 %

L'âge moyen au sein du SDEA est d'environ 42 ans, soit une très légère diminution par rapport à l'an passé (43 ans).

Le personnel féminin représente 25,3 % (DOB 2022 : 22,3 %) de l'effectif global permanent, avec une parité au niveau de l'équipe dirigeante.

Par ailleurs, en 2023 le taux de travailleurs en situation de handicap devrait être supérieur à 6 %, conforme donc à l'obligation légale.

➤ **Les rémunérations**

Rémunération fixe – 2023 (estimée au 09 octobre 2023 tous types d'agents hors apprentis) :

<input type="checkbox"/> Traitement moyen 2023	<input type="checkbox"/> 1, 4 M€ bruts / mois
<input type="checkbox"/> Prime annuelle	<input type="checkbox"/> 1,3 M€ répartis sur tous les agents
<input type="checkbox"/> NBI (nouvelles bonifications indiciaires)	<input type="checkbox"/> 117 agents concernés pour 2075 points attribués

- Rémunération variable – 2023 :

<input type="checkbox"/> Régime Indemnitare (RI) moyen 2023 :	<input type="checkbox"/> 0,4 M€ brut / mois
<input type="checkbox"/> Bonification indemnitare <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 0,2 M€ brut répartis sur 355 agents
<input type="checkbox"/> Heures supplémentaires rémunérées (hors récupération)	<input type="checkbox"/> 57 000€ d'heures supplémentaires/mois, en moyenne,

Avantages en nature :

- prise en charge des repas liés aux déplacements professionnels et véhicules de services pour certaines catégories d'agents en contrepartie de contraintes spécifiques justifiées (continuité du service public, contraintes métiers, réunions en soirée, ...) ;
- participation aux frais de prévoyance et mutuelle (cf. ci-dessus point 3.1.2) ;
- mise en œuvre et participation aux titres-restaurant pour les salariés sédentaires conformément à la décision de la Commission Permanente du 30 juin 2022 et du 31 mai 2023.

➤ Le temps de travail

Dans le cadre de l'Accord RTT signé en 2001, la durée du travail au SDEA est fixé à **1 607 heures annuelles** (desquelles se déduisent les jours fériés spécifiques à l'Alsace et à la Moselle).

➤ L'action sociale

En 2024, tout comme en 2023, une subvention serait également versée à l'Amicale du personnel pour la mise en œuvre du dispositif d'actions sociales.

Cette subvention devrait être proche de celle de l'an passé et de l'ordre de 0,3 M€.

En 2024, comme chaque année, il sera rendu compte de l'usage de ces fonds en 2023 à l'appui des comptes annuels certifiés par le Commissaire aux Comptes.

➤ **Les indemnités élus et les frais de déplacements**, versés conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 27 novembre 2020 et suite au renouvellement municipal et à la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance, s'élèveront pour 2024 à :

- **0,03 M€** pour l'Outil Commun ;
- **0,47 M€** pour les périmètres intégrés ;

et se répartiront sur les budgets comme suit :

- eau potable : 38 % ;
- assainissement : 42 % ;
- GCE : 20 %.

3.2. Le budget d'investissement

3.2.1. Les recettes d'investissement

➤ **Les subventions d'investissement** : elles dépendent des travaux établis en Commissions Locales et de leur réalisation.

A noter **qu'une baisse très significative des subventions a été introduite dans le XI^{ème} programme (2019-2024) de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM)**, compte-tenu de la hausse des prélèvements de l'État sur le budget des Agences de l'Eau et compte tenu de la réaffectation programmée de certains crédits vers d'autres acteurs du Programme Paysage Eau et Biodiversité (notamment l'Agence Française de la Biodiversité).

Les capacités des Agences à financer les collectivités locales sont réduites, et s'inscrivent désormais en priorité selon le cas dans des « Contrats de Territoires Eau et Climat » (CTEC), ou dans une logique d'appel à projets.

Des contraintes nouvelles d'octroi des aides ont été en outre introduites s'agissant des aspects réglementaires, techniques, environnementaux et financiers. Dans le cadre de son XI^{ème} programme, l'AERM a ainsi fléchi de manière prioritaire les aides sur les enjeux liés au GCE et à l'adaptation au changement climatique et plus récemment au plan sécheresse.

Il est à noter également qu'en 2023, le SDEA s'est vu octroyer une enveloppe de plus de 0,8 M€ au titre des Fonds Verts.

En complément, la recherche de financements européens continue de mobiliser de plus en plus d'énergies internes ou partenariales pour contribuer à optimiser les plans de financements, dans un contexte de plus en plus restrictif en la matière.

➤ **L'emprunt reste une variable d'ajustement de la section d'investissement, constituant un plafond et non un objectif.** Compte-tenu des réalisations passées et des projets d'investissement programmés en 2024, le besoin annuel de financement devra en effet être couvert en partie, en 2024, par des lignes de trésorerie et par des emprunts (voir point 4, ci-après).

3.2.2. Les dépenses d'investissement

➤ **Les travaux des périmètres intégrés** : les programmes de travaux pour l'année 2023 sont élaborés comme chaque année en priorités haute et basse, tant pour conforter la maîtrise des évolutions tarifaires au regard du contexte économique, que pour améliorer le taux de réalisation des programmes de travaux. Compte-tenu de l'état d'avancement des Commissions Locales, ils devraient s'élever pour 2024 à environ 33,9 M€ pour l'eau potable, 40,3 M€ pour l'assainissement et 14,5 M€ pour la compétence Grand Cycle de l'Eau.

L'enveloppe globale des travaux s'élève en 2024 à 88,7 M€, contre les 87,9 M€ budgétés en 2023, soit une très légère progression de l'ordre de 1 %, d'importantes opérations étant en cours de réalisation.

Ces opérations d'investissements sont recensées au sein d'un document de planification pluriannuelle des investissements par périmètre et validées en commission locale.

Les opérations les plus importantes, dont l'exécution est programmée sur plusieurs exercices, sont reprises dans le tableau des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP) par territoire et par périmètre, joint à ce rapport d'orientations budgétaires.

Prévisionnel d'investissement 2024 des Périmètres intégrés :

Eau potable	Assainissement	GCE
33,9 M€	40,3 M€	14,5 M€

➤ **L'investissement de l'Outil Commun**

Le programme prévisionnel d'investissement 2024 – Outil Commun se décompose comme suit :

1/ d'une part, en un programme récurrent d'un montant de **4,7 M€ HT**, ventilé comme suit :

	Montant en € HT
Evolution vers flotte bas carbone	3 280 000 €
Modernisation système d'information	680 000 €
Gestion durable parc gros outillage	460 000 €
Gestion durable patrimoine immobilier	210 000 €
Renforcement sécurité	80 000 €
TOTAL	4 710 000 €

Concernant ce programme, dans le prolongement des années passées, ce dernier portera principalement sur la poursuite de l'effort de renouvellement du parc véhicules et son adaptation aux enjeux environnementaux conformément à la planification pluriannuelle de ce poste et sur l'acquisition de véhicules supplémentaires pour faire face à l'évolution des besoins liée au développement de l'activité du SDEA.

L'enveloppe associée en 2024 est de 3,3 M€, soit 70 % du montant total. Elle intègre par ailleurs une augmentation de plus de 1 M€ par rapport à 2023 en raison de l'anticipation d'achats avant l'arrêt de la ligne de production des camions bioéthanol par le fabricant en 2024.

L'enveloppe globale de ce programme récurrent en 2024 (4,7 M€) reste toutefois proche de celle de 2023 (4,3 M€).

2/ d'autre part, en un programme structurant à moyen et long terme concernant des opérations plus importantes et portant sur une exécution programmée sur plusieurs exercices.

Ce programme porte ainsi sur la période 2022-2026 et un montant global de 13,8 M€, dont **5,2 M€** HT au titre de l'exercice 2024.

Il se décline principalement en :

a/ des opérations patrimoniales avec :

- la réhabilitation et l'extension des ateliers et du magasin, ces derniers n'ayant pas été intégrés dans l'opération de rénovation et d'extension du Siège en 2014 et n'ayant plus bénéficié de travaux structurants depuis 1998. Ces travaux à venir permettent de répondre à l'évolution soutenue de l'activité suite au développement rapide du SDEA, ainsi qu'à la volonté d'optimisation de l'organisation du travail et de sécurité des agents à leurs postes de travail ;
- des opérations de rénovations énergétiques des centres et du Siège conjuguées à de la production d'énergie renouvelable sur ces différents sites.

Les crédits budgétés pour ces travaux n'ont toutefois pu être consommés en 2023 et seront donc reportés en 2024, d'où un ajustement en corollaire des AP/CP y relatifs.

En effet, concernant les opérations de réhabilitation et d'extension des ateliers et du magasin, l'étude réalisée nécessite une étude complémentaire avec la refonte des scénarii, des difficultés techniques et sécuritaires étant apparues en termes de circulation notamment. Une seconde étude est encore en cours.

Concernant les opérations de rénovation énergétiques des centres et du Siège, les travaux seront engagés en 2024, la notification ayant été opérée cinq mois après la date initiale prévue, en raison de vacances de postes.

- b/ des opérations permettant de répondre aux enjeux de transformation numérique avec :
- la poursuite de la refonte du progiciel intégré SAP. Une enveloppe supplémentaire sera attribuée à ce projet en raison de l'intégration de modules non prévus initialement sur la maintenance, la mobilité et l'énergie ainsi que l'extension du périmètre d'intervention de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage. Eu égard aux enjeux, les concertations et les négociations sont en cours ;
 - la poursuite de la montée en puissance du numérique : dématérialisation, interface numérique SDEA/élus/usagers/autres parties prenantes, applications métiers, développement durable de l'infrastructure...
 - la mise en œuvre en vue d'une sécurisation accrue du système d'information (évolution de la cybercriminalité...).

En synthèse, le montant total des **Investissements Outil Commun pour l'exercice 2024** est de 9,9 M€ HT, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2023, dont 4,7 M€ destinés à des opérations récurrentes et 5,2 M€ à des opérations structurantes.

En complément, les opérations les plus importantes, dont l'exécution est programmée sur plusieurs exercices, sont reprises dans le tableau des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP) par domaine, joint à ce rapport d'orientations budgétaires.

4. La dette

4.1 Un objectif de maîtrise de la dette conjuguée à une gestion offensive

En effet, pour la période 2023 – 2027, sur la base des besoins d'emprunts constatés au cours des dernières années et à périmètre constant, exception faite de la contraction de tout nouvel éventuel emprunt eu égard aux investissements futurs, le capital restant dû atteindrait théoriquement **les 75,5 M€ en 2027 contre 110,6 M€, soit une diminution de l'encours de dette de 35,1 M€ en cinq ans. En 2026**, l'annuité de la dette devrait diminuer de 2,4 M€ comparativement à celle supportée en 2023.

	2023	2024	2025	2026	2027
Encours moyen	110 656 889	103 405 818	93 649 256	84 267 087	75 538 177
Capital payé sur la période	10 346 518	10 004 752	9 534 553	8 998 537	8 605 166
Intérêts payés sur la période	2 320 120	2 405 900	2 089 052	1 831 670	1 621 637
Taux moyen sur la période	2,17 %	2,30 %	2,20%	2,14 %	2,12 %

Source : Finance Active 2023

Cette diminution sera néanmoins compensée par la contraction de nouveaux emprunts, eu égard aux investissements futurs au niveau des périmètres intégrés et de l'Outil Commun, ajustés de l'affectation des résultats 2023 en 2024.

Ainsi, en 2023, deux emprunts pour un montant total de 9 M€ ont d'ores et déjà été souscrits auprès de la Banque Postale aux conditions suivantes : 6 M€ sur 20 ans au taux fixe de 3,91% et 3 M€ sur 20 ans au taux fixe de 3,87 %.

Les deux portent sur un amortissement en capital constant et à échéance trimestrielle.

Par ailleurs, un emprunt pour un montant total de 10 M€ est en cours de négociation auprès de la Banque ARKEA selon les modalités suivantes : 10 M€ sur 20 ans au taux Euribor 3 mois + 0,76 %, flooré à 0 sur l'index avec un amortissement en capital constant et à échéance trimestrielle.

Il est par ailleurs proposé, au regard du contexte général du SDEA, de maintenir et renouveler durant l'année une seule ligne de trésorerie ouverte pour un montant de 10 M€ en cumulant les deux lignes en cours actuellement (cf. ci-dessous).

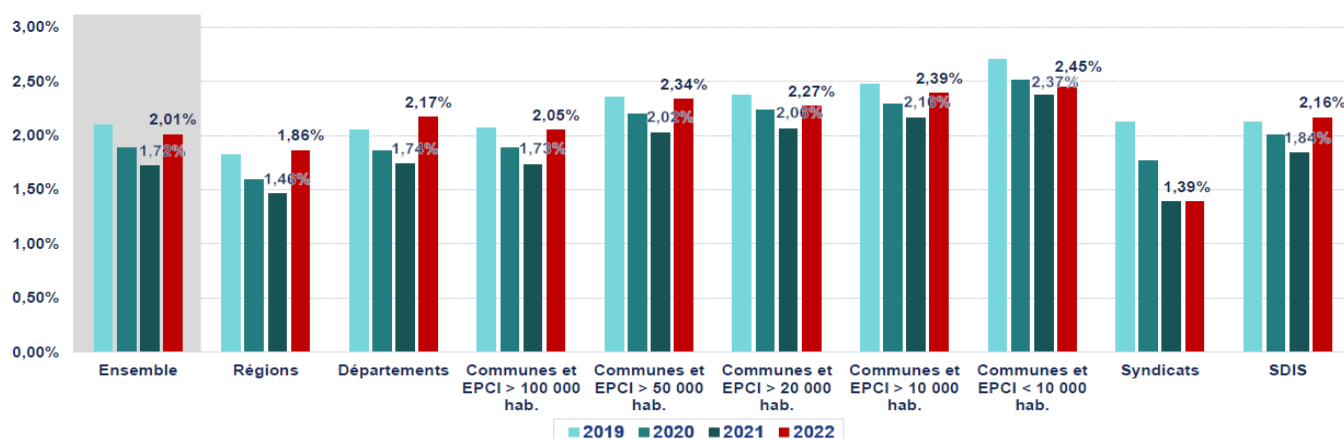
Poursuite d'une ligne de trésorerie (LT) - lignes de trésorerie ouvertes en 2023

LT – 8 M€ auprès de la Caisse d'Epargne Valable jusqu'au 31/03/2024	
Taux	€ STR + 0,70 % flooré à 0

LT Exceptionnelle – 4 M€ auprès du Crédit Mutuel Valable jusqu'au 29/02/2024	
Taux	Euribor 3 mois + 0,60 % flooré à 0

4.2 La structure et les caractéristiques de la dette du SDEA (données issues de l'Observatoire de la dette de Finance Active)

➤ Un taux moyen qui reste globalement performant : 1,84 % au 31/12/2022



Source: Finance Active

À ce jour, le taux moyen du SDEA est inférieur à celui de la moyenne des collectivités territoriales de France.

Accusé de réception en préfecture
067-256701152-20231018-2310006-DE
Date de télétransmission : 10/01/2024
Date de réception préfecture : 10/01/2024

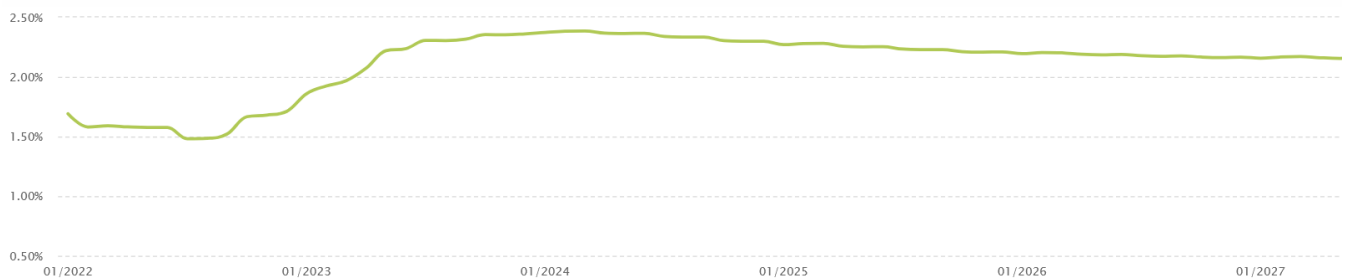
Le taux moyen SDEA pour 2023 devrait s'établir à 2,17 % à emprunt constant (*).

(*) hors intégration d'emprunt défavorable au SDEA par le biais d'un transfert de compétences, et hors recours à un emprunt nouveau.

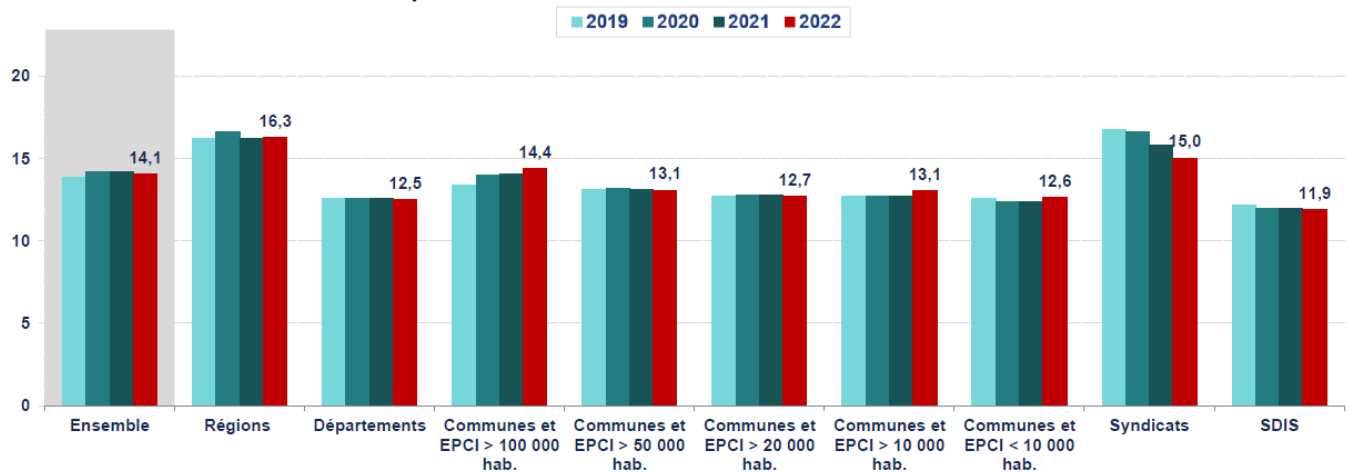
Ce taux moyen devrait évoluer de manière positive mais modérée sur la période 2024 - 2027 pour se positionner à 2,12 % en 2027, compte-tenu de l'évolution projetée des taux.

La structure des emprunts du SDEA est principalement à 83,2 % en taux fixe, 14,9 % en taux variable et 1,9 % en taux indexé au livret A.

Évolution du taux moyen (ExEx Annuel)



➤ Une dette plus courte



Source: Finance Active

La durée de vie résiduelle de la dette globale du SDEA est inférieure à 14 ans pour 2023, soit une durée proche de celle de l'ensemble des collectivités à fin 2022.

➤ **Une dette plus simple et encore moins risquée**

La mise en place dans le cadre de la charte de bonne conduite d'une classification des produits structurés (classification dite « Gissler ») et la rénovation des annexes budgétaires des collectivités territoriales relatives à la dette ont permis d'améliorer de façon significative l'information des élus et des citoyens sur la dette publique locale, notamment sur les risques liés aux emprunts structurés.

À fin 2023, la dette structurée du SDEA sera plus que marginale, étant réduite à 0,05 % de l'encours. Elle concerne un emprunt de 2 M€, arrivant à échéance le 29/06/2024, emprunt repris à la suite d'un transfert de compétences vers le SDEA. La charge financière relative à ce dernier est supportée par le périmètre transférant.

EMPLOI BUDGETAIRE 2023

Filière	Grades	Postes début 2023	Ajustements	Postes créés
1. DIRECTION				
DIRECTEUR GENERAL	+ de 400.000 habitants	1		1
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	+ de 400.000 habitants	3		3
		4		4
2. FILIERE ADMINISTRATIVE				
ADMINISTRATEURS	Administrateur	1	0	1
ATTACHES	Attaché hors classe	1	0	1
	Attaché Principal	2	1	3
	Attaché	24	-1	23
REDACTEURS	Rédacteur Principal 1° Classe	3	-1	2
	Rédacteur Principal 2° Classe	7	-2	5
	Rédacteur	12	1	13
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère cl.	21	10	31
	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème cl.	24	-8	16
	Adjoint Administratif Territorial	26	0	26
		121		121
3. FILIERE TECHNIQUE				
INGENIEURS EN CHEF	Ingénieur Général	1	1	2
	Ingénieur en Chef hors classe	1	-1	0
	Ingénieur en Chef	6	1	7
INGENIEURS	Ingénieur hors classe	2	1	3
	Ingénieur Principal	20	-1	19
	Ingénieur	58	-1	57
TECHNICIENS	Technicien Principal 1ère classe	46	-4	42
	Technicien Principal 2ème classe	52	-1	51
	Technicien	26	4	30
AGENTS DE MAÎTRISE	Agent de Maîtrise Principal	58	0	58
	Agent de Maîtrise	83	0	83
ADJOINTS TECHNIQUES	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	49	0	49
	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	60	-20	40
	Adjoint Technique territorial	153	21	174
		615		615
4. dont TEMPS NON COMPLET				
TOTAL SDEA		740		740

EMPLOI BUDGETAIRE 2024

Filières	Grades	Emplois 2023	Ajustements	Emplois 2024*
1. DIRECTION				
DIRECTEUR GENERAL	+ de 400.000 habitants	1		
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	+ de 400.000 habitants	3		
		4		4
2. FILIERE ADMINISTRATIVE				
ADMINISTRATEURS	Administrateur	1	0	1
ATTACHES	Attaché hors classe	1	0	1
	Attaché Principal	3	0	3
	Attaché	23	1	24
REDACTEURS	Rédacteur Principal 1° Classe	2	0	2
	Rédacteur Principal 2° Classe	5	0	5
	Rédacteur	13	1	14
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère cl.	31	0	31
	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème cl.	16	0	16
	Adjoint Administratif Territorial	26	0	26
		121	2	123
3. FILIERE TECHNIQUE				
INGENIEURS EN CHEF	Ingénieur Général	2	0	2
	Ingénieur en Chef hors classe	0	0	0
	Ingénieur en Chef	7	0	7
INGENIEURS	Ingénieur hors classe	3	0	3
	Ingénieur Principal	19	0	19
	Ingénieur	57	3	60
TECHNICIENS	Technicien Principal 1ère classe	42	0	42
	Technicien Principal 2ème classe	51	0	51
	Technicien	30	3	33
AGENTS DE MAÎTRISE	Agent de Maîtrise Principal	58	0	58
	Agent de Maîtrise	83	0	83
ADJOINTS TECHNIQUES	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	49	0	49
	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	40	0	40
	Adjoint Technique territorial	174	8	182
		615	14	629
4. dont TEMPS NON COMPLET				
TOTAL SDEA		740	16	756

* Tous les emplois sont susceptibles d'être occupés par des contractuels, après recherche réelle et sincère de fonctionnaires et en fonction du besoin des services et de la nature des fonctions

Accusé de réception en préfecture
067-256701152-20231018-2310006-DE
Date de télétransmission : 10/01/2024
Date de réception préfecture : 10/01/2024

**AUTORISATION DE PROGRAMMES / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
ANNEXE AU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024**

1. AP/CP OUTIL COMMUN 2024

Projets structurants AP/CP 2024

Programme	AP	CP	
		2024	2025
Informatique	Etude évolution SIG et CRM	110 000,00	60 000,00
	Solution pilotage de l'énergie	210 000,00	60 000,00
TOTAL OUTIL COMMUN		320 000,00	120 000,00

Projets récurrents AP/CP 2023

Programme	AP	CP		
		2023	2024	2025
Véhicules	4 camions hydrocureurs + 1 camion benne grue	2 051 000,00	1 140 000,00	400 000,00
	13 camionnettes	815 000,00	540 000,00	275 000,00
	5 fourgonnettes	197 500,00	165 000,00	32 500,00
3 063 500,00		511 000,00	1 845 000,00	707 500,00

AP/CP Outil Commun 2023 à modifier pour BP 2024

Programme	AP	CP				
		2022	2023	2024	2025	2026
Informatique	Migration SAP	4 900 000,00	0,00	2 400 000,00	2 500 000,00	0,00
	[PERMANENCE] Centre d'appels permanence	34 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Amélioration de la sécurité SI	220 000,00	30 000,00	50 000,00	140 000,00	0,00
	Numérique Usagers	530 000,00	50 000,00	200 000,00	280 000,00	0,00
	Optimiser les processus	800 000,00	0,00	76 800,00	473 200,00	250 000,00
	Développement durable de l'infrastructure	1 100 000,00	0,00	250 000,00	450 000,00	400 000,00
Patrimoine	Rehabilitation / extension des ateliers du magasin	2 115 000,00	0,00	10 000,00	518 800,00	586 200,00
	Rénovation énergétique et production d'énergie	3 500 000,00	0,00	33 000,00	500 000,00	1 491 200,00
13 199 300,00		114 300,00	2 769 800,00	4 692 000,00	3 545 800,00	2 077 400,00

2. AP/CP PERIMETRES INTEGRES

AP/CP 2024

Territoires	Périmètres Intégrés E/A/ANC	Programme	AP en € HT	DÉPENSES					RECETTES GLOBALES		
				CP par année					subventions et participations	autofinancement	emprunt
				2024	2025	2026	2027	2028			
Alsace Centrale	Vallée de Villé	Reconversion du bassin de capture existant en bassin de pollution (800 m³)	1 694 000	847 000	847 000	-	-	-	-	-	1 694 000
Total Alsace Centrale			1 694 000	847 000	847 000	-	-	-	-	-	1 694 000
Centre Nord	Bassin de la Souffel (ASS)	Construction d'un bassin de pollution (volume à préciser > 500m3) Dingsheim	1 000 000	50 000	750 000	200 000	-	-	142 500	566 000	291 500
Total Centre Nord			1 000 000	50 000	750 000	200 000	-	-	142 500	566 000	291 500
Centre Sud	Kronthal (AEP)	Interconnexion avec UDI Kronthal	980 000	40 000	430 000	425 000	85 000	-	285 000	480 000	215 000
Total Centre Sud			980 000	40 000	430 000	425 000	85 000	-	285 000	480 000	215 000
Ouest	Keskastel (Z34)	Réalisation travaux mise à niveau ancienne STEP	600 000	150 000	450 000	-	-	-	-	-	600 000
Total Ouest			600 000	150 000	450 000	-	-	-	-	-	600 000
TOTAL GENERAL			4 274 000	1 087 000	2 477 000	625 000	85 000	-	427 500	1 046 000	2 800 500

Territoires	Périmètres Intégrés GCE	Programme	AP en € TTC	CP par année					subventions et participations	autofinancement	FCTVA taux 16,404%	emprunt
				2024	2025	2026	2027	2028				
BV affluents Rhin_Zorn_Moder	Bassin Haute Zorn (650)	Opération maîtrise foncière PAPI	1 136 000	436 000	350 000	350 000	-	-	658 000	170 400	-	307 600
	Schweighouse-sur-Moder et Environs	Aménagement du BV du Jaegerbaechel	6 009 200	1 700 700	1 934 900	1 769 800	603 800	-	1 700 000	200 000	400 000	3 709 200
	Région de Brumath	Renaturation (restauration + zone humide) du Minversheimerbach/Rissbach MOMMENHEIM	524 000	84 000	200 000	240 000	-	-	314 000	88 200	-	121 800
	Région de Brumath	Restauration de la continuité écologique des moulins de la Zorn	628 000	128 000	500 000	-	-	-	376 000	62 600	103 000	86 400
Total BV affluents Rhin_Zorn_Moder			8 297 200	2 348 700	2 984 900	2 359 800	603 800	-	3 048 000	521 200	503 000	4 225 000
BV affluents Rhin_Sauer_Kabach	Plaine du Rhin	Digues du Rhin	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 000 000	200 000	-	800 000
Total BV affluents Rhin_Sauer_Kabach			5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 000 000	200 000	-	800 000
BV III Aval	Portes de Rosheim	Restauration de la continuité écologique de l'Ehn et valorisation du patrimoine hydraulique	720 000	20 000	100 000	200 000	200 000	200 000	436 000	43 100	118 100	122 800
Total BV affluents Rhin_Sauer_Kabach			720 000	20 000	100 000	200 000	200 000	200 000	436 000	43 100	118 100	122 800
TOTAL GENERAL			14 017 200	3 368 700	4 084 900	3 559 800	1 803 800	1 200 000	7 484 000	764 300	621 100	5 147 800

AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT 2024
(AP / CP)

[OPERATIONS PLURIANNUELLES PERIMETRES INTEGRES - BP 2023 à modifier pour BP 2024](#)

Territoires	Périmètres Intégrés E/A/ANC	Programme	AP en € HT	DEPENSES										Recettes			Observations
				CP par année										subventions et participations	autofinancement	emprunt	
				2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027					
Centre Sud	Rosenmeer - ASS (853)	Bassin de pollution de Bischoffsheim 800 m3	1 340 000	-	-	-	60 000	50 000	80 000	750 000	400 000	-	360 000	980 000	-	AP/CP revue à la baisse	
	Basse-Mossig - ASS (724)	Construction des bassins de dépollution de Nordheim et Traenheim	1 947 300	-	-	239 300	1 507 200	190 800	10 000	-	-	-	300 600	400 000	1 246 700	AP/CP revue à la hausse	
Total Centre Sud			3 287 300	-	-	239 300	1 567 200	240 800	90 000	750 000	400 000	-	660 600	1 380 000	1 246 700		
Nord	Obermodern-Zutzendorf-Schillersdorf (ASS)	Réhabilitation STEP	1 433 000	-	-	-	-	800 000	633 000	-	-	-	350 000	-	1 083 000	AP/CP revue à la hausse	
	Schweighouse sur Moder et Environs (ASS)	Construction d'un bassin de pollution d'un volume de 500 m3	1 500 000	-	-	-	-	-	1 000 000	500 000	-	-	500 000	300 000	700 000	Décalé sur 2024 et revue à la hausse	
	Val de Moder (ass)	Mise à niveau STEP	1 750 000	-	-	-	800 000	500 000	450 000	-	-	-	500 000	80 000	1 170 000	AP/CP revue à la hausse	
	Région de Brumath (ASS)	Construction d'un bassin de pollution + mise en place de régulations	1 100 000	-	-	-	-	550 000	550 000	-	-	-	330 000	615 000	155 000	Décalé sur 2024	
	Wissembourg (ASS)	Construction bassin de pollution	2 950 000	-	-	-	-	-	-	1 950 000	1 000 000	-	300 000	-	2 650 000	AP/CP revue à la hausse	
Sauer Pechelbronn (ASS)	Construction d'une nouvelle STEP Lembach	2 750 000	-	-	-	-	100 000	800 000	1 600 000	250 000	-	-	-	500 000	2 250 000	Prévisionnel modifié	
Total Nord			11 483 000	-	-	-	-	1 700 000	3 483 000	5 050 000	1 250 000	-	1 980 000	1 495 000	8 008 000		
Ouest	Région Ingwiller (805)	Bassin de pollution Route de Haguenu	2 500 000	-	-	-	-	825 000	1 675 000	-	-	-	900 000	985 000	615 000	AP/CP revue à la hausse	
	Total Ouest			2 500 000	-	-	-	-	825 000	1 675 000	-	-	-	900 000	985 000	615 000	
Alsace Centrale	Benfeld et environs (ASS)	Nouvelle STEP + Méthanisation	13 790 000	90 000	700 000	4 400 000	4 000 000	4 600 000	-	-	-	-	2 000 000	1 690 000	10 100 000	AP/CP revue à la hausse	
	Total Alsace Centrale			13 790 000	90 000	700 000	4 400 000	4 000 000	4 600 000	-	-	-	-	2 000 000	1 690 000	10 100 000	
TOTAL GENERAL			31 060 300	90 000	700 000	4 639 300	5 567 200	7 365 800	5 248 000	5 800 000	1 650 000	-	5 540 600	5 550 000	19 969 700		

Territoires	Périmètres Intégrés GCE	Programme	AP en € TTC	CP par année								subventions et participations	autofinancement	FCTVA taux 16,404%	emprunt	Observations	
				2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027						2028
BV affluents Rhin_Zorn_Moder	Bassin de la Haute Zorn	Système d'endiguement de Steinbourg	830 000	-	-	-	-	250 000	580 000	-	-	-	345 800	124 500	-	359 700	AP/CP décalé sur 2024
	Bassin de la Haute Zorn	Ouvrage de ralentissement dynamique Woograbens à Dossenheim/Zinsel	700 000	-	-	-	-	350 000	350 000	-	-	-	437 500	105 000	-	157 500	AP/CP décalé sur 2024
	Vallée du Rohrbach - GCE (657)	Digue de protection de Gougenheim	1 399 200	45 900	37 800	125 000	165 000	100 000	635 500	290 000	-	-	194 000	200 000	229 500	775 700	Prévisionnel modifié
Total BV affluents Rhin_Zorn_Moder			2 929 200	45 900	37 800	125 000	165 000	700 000	1 565 500	290 000	-	-	977 300	429 500	229 500	1 292 900	
BV III Aval	Vallée de la Bruche - GCE (737)	Réhabilitation de la digue de Wisches	570 000	-	-	65 000	35 000	70 000	150 000	150 000	-	100 000	362 000	48 800	93 500	65 700	AP/CP revue à la baisse
	Mossig - GCE (837)	Construction d'ouvrage de protection au Wangenberg à Wasselonne	1 486 000	-	-	63 000	153 000	95 000	115 000	530 000	530 000	-	307 500	219 500	243 800	715 200	AP/CP revue à la hausse
	Mossig - GCE (837)	Construction d'ouvrage de protection sur le Heylenbach à Wasselonne	1 947 700	-	-	10 000	213 000	240 000	260 000	450 000	100 700	674 000	1 004 600	266 500	319 500	357 100	AP/CP revue à la baisse
	Mossig - GCE (837)	Construction d'ouvrage de protection sur le Thalgarten à Romanswiller	1 500 000	-	-	8 000	155 000	100 000	105 000	432 000	690 000	10 000	559 400	109 600	246 100	584 900	AP/CP revue à la hausse
	Mossig - GCE (837)	Construction d'ouvrage de protection sur le Niedermattgraben à Bergbieten	1 469 000	-	-	8 000	166 000	100 000	120 000	215 000	540 000	320 000	225 500	105 300	241 000	897 200	AP/CP revue à la baisse
	Portes de Rosheim - (835)	Construction d'ouvrages de protection sur le Rosenmeer	879 420	-	-	41 400	120 020	50 000	113 000	115 000	440 000	-	357 000	215 600	144 300	162 520	AP/CP revue à la baisse
	Souffel Landgraben - GCE (842)	Ouvrage de Rétention Reitwiller - Kienheim	1 550 000	-	-	70 000	120 000	120 000	1 240 000	-	-	-	266 100	704 500	254 300	325 100	AP/CP revue à la baisse
Souffel Landgraben - GCE (842)	Ouvrage de Rétention Neugartheim-Ittlenheim	904 000	-	-	97 000	130 000	100 000	307 000	270 000	-	-	115 000	407 200	148 200	233 600	AP/CP revue à la hausse	
Souffel Landgraben - GCE (842)	Ouvrage de Rétention Kuttolsheim	1 510 000	-	-	80 000	80 000	100 000	500 000	750 000	-	-	212 000	631 799	247 700	418 500	AP/CP revue à la hausse	
Total BV III Aval			11 816 120	-	-	442 400	1 172 020	975 000	2 910 000	2 912 000	2 400 700	1 004 000	3 409 100	2 708 799	1 938 400	3 759 820	
TOTAL GENERAL			14 745 320	45 900	37 800	567 400	1 337 020	1 675 000	4 475 500	3 202 000	2 400 700	1 004 000	4 386 400	3 138 299	2 167 900	5 052 720	

Accusé de réception en préfecture
067-256701152-20231018-2310006-DE
Date de télétransmission : 10/01/2024
Date de réception préfecture : 10/01/2024

